

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté du mardi 1<sup>er</sup> mars 2011 à DAUPHIN

Le Président ouvre la séance.

Madame Michèle CROUHY est désignée secrétaire de séance.

Le Président donne lecture de l'Ordre du Jour.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité

\* \* \* \* \*

### **1 – PROGRAMME LIFE**

#### **A. Déchetterie**

Le lieu initial, sur lequel devait être réalisé le projet, contigu au stade de DAUPHIN, doit être réservé à l'éventuelle extension du complexe sportif.

L'assemblée émet un avis favorable pour installer la déchetterie dans le parc de PITAUGIER propriété de la communauté et autorise le Président à déposer le permis de construire et les autorisations nécessaires.

#### **B. Acquisitions de colonnes semi-enterrées**

L'assemblée autorise à l'unanimité la passation d'un marché à bons de commandes pour l'acquisition des colonnes semi-enterrées.

#### **C. Acquisition d'un camion.**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président pour lancer une consultation pour l'acquisition d'un camion spécifique.

#### **D. Mise en conformité de 35 dispositifs d'assainissement non collectif par la phyto-épuration.**

L'assemblée autorise à l'unanimité la passation d'un marché à bons de commande pour la mise en conformité de 35 dispositifs d'assainissement non collectif.

### **2 – ECONOMIE**

#### **A. Extension du Parc de Pitaugier.**

Afin de répondre aux nombreuses demandes, une nouvelle consultation est lancée.

L'assemblée décide à l'unanimité de lancer une nouvelle consultation avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

#### **B. Echange de terrains**

L'extension du parc de Pitaugier dans la partie haute nécessite de disposer d'une frange de terrain prélevée sur la parcelle cadastrée D n°721, qui serait échangée contre une frange de terrain équivalente de la parcelle D n°1107. L'assemblée émet un avis favorable.

#### **C. Candidatures à l'installation**

##### **❖ Le Gabion**

L'assemblée donne à l'unanimité un accord de principe pour accueillir cette association qui assure la formation aux métiers du patrimoine.

##### **❖ Construction d'un bâtiment**

L'assemblée émet un avis favorable pour accueillir cette société de cosmétiques biologiques et décide de lancer une consultation d'architectes sur la base d'un projet estimé à 1 000 000 €.

##### **❖ Installation d'une activité**

L'assemblée émet à l'unanimité un avis favorable pour l'installation de cette société qui travaille dans la transformation des fruits et des légumes et décide de lancer la consultation des maîtres d'œuvre sur la base d'un montant de 300 000 €.

##### **❖ Acquisition d'un lot**

Une société souhaite acquérir un lot de terrain pour construire un bâtiment pour son activité. L'assemblée donne à l'unanimité un accord de principe pour cette vente sous réserve de son acceptation du projet de construction.

... / ...

**D. Vente de lots**

L'assemblée décide à l'unanimité de vendre des lots de terrains sous réserve :

- que l'acquéreur crée son activité ;
- d'acceptation par le conseil de communauté du projet de construction ;
- d'une occupation optimale du terrain.

**E. La Filature**

L'assemblée émet un avis favorable pour proposer à la locataire un contrat de location avec une promesse unilatérale de vente.

**3 – ST MARTIN-LES-EAUX – Demande de subvention**

La municipalité de St Martin-les-Eaux demande une subvention pour la Nuit du jazz qui est confiée à une association pour un montant de 4 500 €.

L'assemblée entérine à l'unanimité le versement de cette subvention.

**4 – DAUPHIN – Ancienne forge – Marché de maîtrise d'œuvre.**

L'assemblée autorise à l'unanimité le président à signer le contrat à intervenir avec Mr Perasso sur la base d'un montant de travaux de 280 000 €.

**5 – REILLANNE - REHABILITATION DE LA DECHARGE**

L'assemblée autorise à l'unanimité le transfert des subventions pour lequel la Communauté est compétente et autorise le Président à solliciter des financements auprès du Conseil Général.

**6 – FIXATION DES LOYERS****A. Ancienne gare marchande**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat administratif à intervenir avec la société.

**B. Maroquinier.**

L'assemblée autorise à l'unanimité la révision du loyer.

**7 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

L'assemblée décide à l'unanimité de retenir la Société ANC Contrôle pour effectuer les contrôles du S.P.A.N.C et fixe les tarifs comme suit :

- Contrôle de conception : 60 € HT
- Contrôle de réalisation : 90 € HT
- Contrôle de diagnostic : 85 € HT

Séance close à 21 h00

Mane, le 9 mars 2011

Le Président de la Communauté  
de Haute Provence,  
  
Jacques DEPIEDS

